



Yaoundé, le 20 novembre 2022

Le Président du Conseil de l'Ordre

A

**Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Yaoundé**

Réf. : LN° 003/ONVC/P/SG/22

Objet : Requête relative à la formation initiale
vétérinaire au Cameroun.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

En février 2012, L'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) a été reçu en audience par son Excellence **Monsieur Philémon YANG, Premier ministre, Chef de Gouvernement** en vue de soumettre un mémorandum relatif aux problèmes de la formation médicale en général et vétérinaire en particulier au Cameroun et ceci dans le cadre de la Plate-forme des Ordres de la Santé composée de l'Ordre National des Médecins du Cameroun (ONMC), l'Ordre National des Pharmaciens du Cameroun (ONPC), l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes du Cameroun (ONCDC) et de l'ONVC.

Ensuite, le 4 juin 2013, nous avons une fois de plus été reçu par le Chef du gouvernement pour présenter le Rapport final de la Commission ad hoc créée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur aux fins d'évaluer les facultés de médecine et les instituts privés d'enseignement supérieur (IPES) de formation médicale, vétérinaire, pharmaceutique et odontostomatologique autorisés.

Enfin, en 2019, l'ONVC a été reçu par le Représentant du Ministre de l'enseignement supérieur au cours d'une réunion de concertation dont l'objectif était l'adoption du programme de formation en médecine vétérinaire.

Tout en nous réjouissant et en remerciant le gouvernement camerounais de la suite donnée à certains problèmes identifiés dans nos différentes correspondances, il y a lieu cependant de porter formellement à votre haute attention le fait que les difficultés inhérentes à la formation vétérinaire dans notre pays persistent et deviennent de plus en plus nombreuses.

L'importance de la médecine vétérinaire n'est plus à démontrer. Elle contribue non seulement à la préservation de la santé et du bien-être animal, mais aussi et surtout à la santé publique vétérinaire notamment par la prévention et la lutte contre les maladies émergentes et ré-émergentes telle l'influenza aviaire, et à la lutte contre les zoonoses (maladies transmissibles naturellement de l'homme à l'animal et vice versa) telles les salmonelloses, la brucellose, la rage et la tuberculose. Elle concourt à la préservation de la santé humaine par l'inspection sanitaire vétérinaire des denrées alimentaires d'origine animale.

En effet, et à titre de rappel, les problèmes liés à la formation vétérinaire au Cameroun portent entre autres sur :

➤ L'ouverture de la formation des médecins vétérinaires au secteur privé, fait rare et exceptionnel au niveau mondial, compte tenu notamment du coût prohibitif de son fonctionnement (infrastructures techniques, personnel enseignant, *numerus clausus*, etc.) que ne peuvent supporter les opérateurs économiques dont le *leit motiv* généralement connu est la recherche du profit.

➤ La création des Ecoles d'Etat de formation des médecins vétérinaires sans locaux propres (salles de cours pour certaines) ni bibliothèques, sans laboratoires (parasitologie, microbiologie, zootechnie, pharmacologie, génétique, etc.) et salles de travaux pratiques aux normes (anatomie, physiologie, biochimie, etc.), sans centres hospitaliers vétérinaires pour les cliniques internes ni fermes d'application.

Globalement, les établissements existants (l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaires de Ngaoundéré en 2007, la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université des Montagnes de Bangangté en 2008 et celle de l'Université de Buea qui a organisé les premiers concours en 2019) sont, à quelques exceptions près, confrontés :

➤ au manque criard de corps enseignant dont l'essentiel est actuellement constitué de vacataires; ce qui ne garantit pas un bon suivi des étudiants ;

➤ à la non application effective du Programme harmonisé de la formation vétérinaire adopté en 2019, lequel a pris en compte les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), (cf. résolutions n° 34 du 26 mai 2011 relative à l'enseignement vétérinaire et n° 32 du 24 mai 2012 relative à la bonne gouvernance et l'enseignement vétérinaire en annexe 1). En prenant en compte le fait que la profession vétérinaire est par essence libérale et nécessite pour son plein exercice de hautes qualifications aussi bien théoriques que pratiques, l'ONVC exprime pour les raisons sus-évoquées, ses craintes, entre autres, pour le contenu académique des formations dispensées dans certaines institutions et pour le nombre et la présence effective des enseignants chargés de dispenser les cours.

A ces problèmes sus-évoqués, se sont greffés d'autres portant sur :

- l'explosion des effectifs annuellement formés (Voir annexe 2). En effet créée à l'origine pour 33 étudiants en moyenne et par promotion (avec un maximum en régime de croisière de 60 étudiants pour toute la zone CEMAC), l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaires (ESMV) de l'Université de N'Gaoundéré reçoit aujourd'hui jusqu'à cent (100) élèves avec une moyenne de soixante-dix (70, en plus de ceux sur les listes additives,) par promotion auxquels s'ajoutent ceux formés à l'UDM (30-50) et à Buea (68); le tout sans centre hospitalier vétérinaire et dans des villes où les cliniques vétérinaires privées sont rares et de plateaux techniques sommaires. Après les résultats aux différents concours en fin octobre 2022, **environ deux cents (200) élèves** sont admis dans les principales écoles vétérinaires du Cameroun. Rappelons que le taux d'échec, une fois admis dans ces écoles est nul et que certaines (l'UDM) recrutent depuis 2020 sur études de dossiers (une première dans l'histoire contemporaine des écoles vétérinaires au monde). En outre, il n'est pas impossible que l'Université Evangélique du Cameroun (MBOUO-Bandjou) soit la prochaine école autorisée à dispenser la formation vétérinaire (voir prospectus en annexe)

- L'inadéquation entre le nombre de vétérinaires formés et l'offre d'emploi (Voir annexe 3 consacrée à l'insertion professionnelle des jeunes vétérinaires)

Ce tableau sombre n'augure pas des lendemains meilleurs pour la profession vétérinaire dans notre pays.

En conséquence, nous proposons à votre haute attention :

1. La désignation d'une commission compétente chargée d'évaluer les établissements de formation vétérinaire (curricula, *numerus clausus*, et capacité fonctionnelle de formation) ;
2. La prise en compte des recommandations de ladite commission ;
3. L'organisation d'un concours unique à l'entrée et à la sortie des écoles vétérinaires du Cameroun ;

Dans l'espoir que vous accorderez une attention particulière à notre requête, nous vous remercions de votre habituelle sollicitude.

Ampliations

MINESUP/Ydé
MINEPIA/Ydé

Le Président du Conseil de l'Ordre



Dr Albert ICHAKOU